

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 25 MARS 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués

sauf

Mme HITTLER (excusée) qui était représentée par M. VOGEL,
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. STEINER, HELMER E.,
NEUHARD, LOBSTEIN, BABILON, LIEHN, Mme GESANG, (excusés)
MM. GOERICH-MULLER, KNOERY.

DEL N° 90 /2002

**OBJET ; CENTRE D'ANIMATION ET DE DECOUVERTE TRANSFRONTALIER DU
FLECKENSTEIN**

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2001

Le Président présente le compte administratif «Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein» de l'exercice 2001 de la Communauté de Communes qui comprend :

- EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	14 666 643,12 F	
Recettes	7 182 986,67 F	
Déficit d'investissement		- 7 483 656,45 F

- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	472 889,35 F	
Recettes	269 376,09 F	
Déficit de fonctionnement		- 203 513,26 F

- RESULTAT

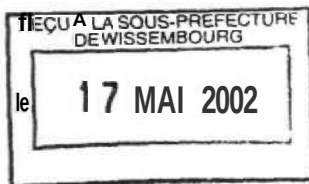
- 7 687 169,71 F

Le Président ayant quitté la salle, Mme Marie-Line WEISS, Vice-Présidente, désignée par le Conseil Communautaire demande à l'assemblée de se prononcer.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité
moins 1 voix contre et 6 abstentions, le Compte Administratif 2001.**

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 09 avril 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

La Vice-Présidente,
Marie-Line WEISS